

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 17 avril 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231054

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 55 037 342,90 \$, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 \$ + contingences : 6 661 874,07 \$ + incidences : 3 962 975,05 \$) - Appel d'offres public 508201 (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231054

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur de l'avenue Papineau - rue des Carrières (projet 22-03), dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 55 037 342,90 \$, taxes incluses (contrat : 44 412 493,78 \$ + contingences : 6 661 874,07 \$ + incidences : 3 962 975,05 \$) - Appel d'offres public 508201 (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 28 648,77 \$, taxes incluses pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 76 798,13 \$, taxes incluses (contrat entente : 72 570,35 \$ + incidences : 4 227,78 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

À sa séance du 26 mars 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$

Le 2 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves, Division de la gestion stratégique des actifs ont expliqué que les structures du passage inférieur de l'avenue Papineau ont été construites en 1930, que le béton est de mauvaise qualité, que des fissures importantes et des éclatements ont été détectés dans la dalle du pont, que le pont est limité en charges et que le dégagement vertical est insuffisant sous le pont, ce qui occasionne des enjeux pour le camionnage. Les principaux travaux

consistent, sans s'y restreindre, en la démolition et la reconstruction des structures et des trottoirs structuraux; en la réparation du pont ferroviaire; au remplacement de conduites d'aqueduc principal et secondaire, d'égout, des entrées de services en plombs, ainsi que du système d'éclairage du passage inférieur; et à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables sur le pont des Carrières et la bretelle Papineau.

En vue de la réalisation de ces travaux, un appel d'offres a été publié du 4 novembre 2024 au 30 janvier 2025. Durant cette période, sept addendas ont été publiés, dont deux ont eu un impact sur le prix. Il y a eu 23 preneurs du cahier des charges, dont huit sont connus comme étant des sous-traitants et des fournisseurs. Parmi les cinq entrepreneurs ayant déposé une soumission, Loisselle inc. a déposé l'offre la plus basse, avec un prix qui présente un écart de (-10,9 %) avec l'estimation et de 7,8 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Il est intéressant de noter que l'estimation se situe légèrement en dessous de la moyenne des prix soumis. D'après l'analyse, les écarts se situent principalement dans les items de structure et de voirie du bordereau. Selon le Service, divers facteurs pourraient être en cause, dont le phasage des travaux et le type de logistique prévu pour l'organisation de chantier (entreposage des matériaux, bureaux de chantiers, etc.); le recours à la sous-traitance spécialisée; la particularité de l'ouvrage à construire; et une plus grande disponibilité des entrepreneurs, qui serait occasionnée par l'annulation de plusieurs projets planifiés en 2025 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Les invités ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec Loisselle inc., dont la soumission est conforme et le prix en faveur de la Ville.

Au terme de la présentation, la Commission a fait remarquer que le concept architectural est très intéressant, avec ses bas-reliefs, et que ce sera beaucoup plus accueillant pour les piétons et les cyclistes. Les membres espèrent que ce sera l'avenir des viaducs à Montréal. Selon les responsables, Montréal est une Ville UNESCO de design, il est donc important que ça se reflète sur les ouvrages d'art, lesquels s'inscrivent dans les milieux de vie. D'autre part, la Commission était curieuse d'obtenir davantage d'informations au sujet du béton utilisé et de sa résistance aux graffitis. Les invités ont expliqué avoir été accompagnés par le laboratoire de la Ville dans le cadre de ce projet, ce qui a permis de développer un béton plus performant et résistant. Des plus, des mesures protectrices anti-graffitis seront ajoutées afin de procéder plus facilement au nettoyage. Il est intéressant de souligner qu'un essai grandeur nature a été réalisé au laboratoire, avec la firme de génie-conseil, c'est-à-dire qu'un moule a été créé et décoffré dans le laboratoire pour effectuer une série de tests et les résultats ont été concluants.

Enfin, la Commission a voulu savoir si un réaménagement des espaces a été envisagé, car actuellement les trottoirs servent également de pistes cyclables, et si des rampes à vélos sont prévues pour permettre aux cyclistes d'emprunter les escaliers. Les représentants confirment qu'il y aura des rampes à vélos dans les édicules et que le

réaménagement a été revu afin de mieux partager l'espace. Une voie cyclable protégée est prévue, laquelle sera séparée du trottoir pour les piétons.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves, Division de la gestion stratégique des actifs pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231054 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.